



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE
15 décembre 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité scientifique et technique
Trente-sixième session
Vienne, 22-26 février 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Participation du Sous-Comité aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) en qualité de Comité consultatif pour la Conférence.
4. Débris spatiaux.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies.
6. Questions diverses :
 - a) Calendrier des travaux de la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique (2000);
 - b) Rapports divers.
7. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

*Conformément au paragraphe 13 de la résolution 53/45 de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1998, le Sous-Comité devra examiner les points 3 à 5 en priorité.

ANNOTATIONS

Point 2. Déclaration du Président

Une fois l'ordre du jour adopté, le Président fera une déclaration dans laquelle il passera en revue les faits survenus depuis la trente-cinquième session qui intéressent les travaux du Sous-Comité. Ce dernier établira ensuite un calendrier des travaux (un calendrier préliminaire, susceptible d'être modifié, figure à titre indicatif en annexe au présent ordre du jour provisoire annoté).

Point 3. Participation du Sous-Comité aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) en qualité de Comité consultatif pour la Conférence

Au paragraphe 18 de sa résolution 53/45 en date du 3 décembre 1998, l'Assemblée générale est convenue que le Comité consultatif devrait reconvoquer le Groupe de travail plénier à sa session de 1999 afin de mettre la dernière main aux préparatifs¹.

Le Comité consultatif sera saisi des documents suivants :

a) Un projet de rapport révisé de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), où figurent le texte intitulé "Le millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", revu par le Comité préparatoire à sa session de 1998, ainsi que le texte du résumé revu par le secrétariat exécutif compte tenu des observations formulées par les États Membres lors de cette même session du Comité préparatoire (A/CONF.184/PC/1);

b) Un rapport sur les questions d'organisation liées à la tenue de la Conférence UNISPACE III, établi par le secrétariat exécutif à la demande du Comité préparatoire (A/CONF.184/PC/L.4);

c) Une compilation des recommandations formulées lors des conférences préparatoires régionales pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que pour l'Afrique et le Moyen-Orient (A/CONF.184/PC/L.5);

d) Un document contenant les recommandations formulées lors de la conférence préparatoire régionale pour l'Europe orientale (A/CONF.184/PC/L.5/Add.1);

e) Les rapports sur les travaux des conférences régionales mentionnées ci-dessus (A/CONF.184/PC/2 à 5);

f) Un document contenant des éléments pertinents émanant d'autres sources, à examiner par le Comité consultatif (A/CONF.184/PC/CRP.9);

g) Une liste de mesures précises proposées dans le projet de rapport (A/CONF.184/PC/CRP. 10). Le texte du règlement intérieur provisoire de la Conférence UNISPACE III figure en annexe au rapport du Comité sur les travaux de sa quarante et unième session².

¹Étant donné les nombreuses questions que le Groupe de travail plénier devra examiner, en particulier l'établissement du projet de rapport de la Conférence UNISPACE III et les questions d'organisation, à propos desquelles le Comité consultatif devra prendre une décision, il faudrait envisager d'organiser les travaux du Groupe de travail plénier de la manière suivante: le Groupe devrait aborder les questions d'organisation à sa première réunion et entendre les vues générales des délégations. Un groupe de rédaction informel pourrait ensuite se réunir afin d'étudier et de régler tous les points restés en suspens à ce sujet pendant que le Groupe de travail continuera d'examiner et de commenter le projet de rapport de la Conférence. Les résultats des travaux du groupe de rédaction informel sur les questions d'organisation pourraient alors être présentés au Groupe de travail avant que celui-ci établisse la version définitive de son rapport au Comité consultatif.

²*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément n° 20 (A/53/20).*

Point 4. Débris spatiaux

Au paragraphe 31 de sa résolution 53/45, l'Assemblée générale a jugé essentiel que les États Membres portent une attention accrue au problème des collisions d'objets spatiaux, y compris ceux qui utilisent des sources d'énergie nucléaires, avec des débris spatiaux ainsi qu'à d'autres aspects de la question des débris spatiaux et a demandé que la recherche nationale se poursuive sur cette question. Le Sous-Comité sera saisi d'un document contenant les éléments d'information que les États Membres auront communiqués à ce sujet au Secrétariat (A/AC.105/708). Toute autre information fournie au Secrétariat après l'établissement du présent ordre du jour provisoire annoté sera portée à l'attention du Sous-Comité.

Au paragraphe 11 de la même résolution, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction qu'à sa trente-cinquième session, le Sous-Comité s'était attaché principalement à la question des dispositions à prendre pour réduire les risques liés aux débris spatiaux, conformément au plan de travail pluriannuel qu'il avait adopté à sa trente-deuxième session (A/AC.105/605, par. 83). Au paragraphe 12 de la résolution, elle a noté que le Sous-Comité, à sa trente-sixième session, s'attacherait principalement à mettre au point le rapport technique complet sur les débris spatiaux pour adoption. Le Sous-Comité sera saisi d'un document contenant le texte intégral du rapport technique sur les débris spatiaux (A/AC.105/707), qui aura été examiné et mis en forme rédactionnelle par des organismes compétents comme le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et l'Académie internationale d'astronautique, comme il en avait décidé à sa trente-cinquième session (A/AC.105/697, par. 95).

Point 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies

Le Sous-Comité a émis son avis sur le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales portant sur la période 1997-1999 dans son rapport sur les travaux de sa trente-cinquième session (A/AC.105/697, par. 21 à 32). Le Comité a fait part de ses vues sur la partie du rapport du Sous-Comité consacrée à cette question dans les paragraphes 48 à 67 de son rapport sur les travaux de sa quarante et unième session². Au paragraphe 19 de sa résolution 53/45, l'Assemblée générale a approuvé le Programme pour 1999, tel qu'il a été proposé au Comité par le Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/693 et Corr. 1, sect. I). Le Sous-Comité examinera le rapport du Spécialiste concernant l'exécution du Programme en 1998 et 1999 (A/AC.105/715). Dans son rapport, le Spécialiste note que les activités prévues dans le Programme pour l'an 2000 seront fonction des recommandations formulées lors de la Conférence UNISPACE III. Il expose en outre les dispositions prises par le Secrétariat avec d'autres organes, organismes et organisations des Nations Unies et avec l'Agence spatiale européenne, concernant les activités du Programme. Il fournit également au Sous-Comité des informations actualisées sur les centres régionaux d'enseignement des sciences et des techniques spatiales ainsi que sur les conférences régionales tenues en vue de la Conférence UNISPACE III.

En outre, le Sous-Comité examinera les rapports ci-après concernant les cours de formation, les colloques et les ateliers qui ont eu lieu en 1998 dans le cadre du Programme :

- a) Rapport du deuxième Atelier international des Nations Unies sur les retombées bénéfiques des techniques spatiales (enjeux et possibilités), tenu à Tampa (États-Unis d'Amérique) du 30 mars au 3 avril 1998 (A/AC.105/706);
- b) Rapport sur le huitième stage international de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui s'est déroulé à Stockholm et à Kiruna (Suède) du 4 mai au 12 juin 1998 (A/AC.105/704);
- c) Rapport du Colloque ONU/Agence spatiale européenne sur les bienfaits économiques de l'utilisation des applications des techniques spatiales dans les pays en développement, tenu à Graz (Autriche) du 7 au 10 septembre 1998 (A/AC.105/712);
- d) Rapport de l'Atelier des Nations Unies sur les techniques spatiales appliquées aux secours d'urgence en particulier dans le système de satellites de recherche et de sauvetage pour les navires en détresse, tenu à Maspalomas (Espagne) les 24 et 25 septembre 1998 (A/AC.105/713);

e) Rapport de l'Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur l'élargissement de la communauté des utilisateurs des applications des techniques spatiales dans les pays en développement, tenu à Melbourne (Australie) du 24 au 27 septembre 1998 (A/AC.105/714);

f) Rapport de l'Atelier sur l'évaluation de la série de stages internationaux ONU/Suède de formation d'enseignants à la télédétection, tenu à Gaborone du 18 au 21 octobre 1998 (A/AC.105/709);

g) *Séminaires organisés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales: sélection d'articles sur la télédétection, les sciences spatiales et les techniques de l'information, 1999* (A/AC.105/711).

Point 6. Questions diverses

a) Calendrier des travaux de la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique (2000)

Au paragraphe 14 de sa résolution 53/45, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité selon laquelle, compte tenu de l'horaire de travail plus court du Sous-Comité à sa trente-sixième session et des préparatifs à effectuer en vue d'UNISPACE III, le Sous-Comité devrait, à titre exceptionnel, suspendre pour un an l'examen des points ci-après et reprendre celui-ci à sa trente-septième session :

- a) Débat général;
- b) Télédétection par satellite, notamment les applications intéressant les pays en développement;
- c) Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;
- d) Systèmes de transport spatial et leurs incidences sur l'avenir des activités spatiales;
- e) Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques; utilisation et applications, notamment en matière de communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement;
- f) Sciences de la vie, y compris la médecine spatiale;
- g) Progrès réalisés dans les activités spatiales nationales et internationales relatives à l'environnement terrestre, en particulier dans le Programme international concernant la géosphère et la biosphère (Changement planétaire);
- h) Exploration des planètes;
- i) Astronomie;
- j) Thème de réflexion proposé au Sous-Comité: le Comité de la recherche spatiale et la Fédération internationale d'astronautique devraient être invités, en concertation avec les États Membres, à organiser un colloque, avec une participation aussi large que possible, qui se tiendrait pendant la première semaine de la session du Sous-Comité afin de compléter les travaux de ce dernier sur ce thème.

Concernant ce dernier point, l'Assemblée générale a noté, au paragraphe 15 de cette même résolution, que le thème à retenir pour la trente-septième session du Sous-Comité serait défini par ce dernier à sa trente-sixième session.

b) Rapports divers

Le Sous-Comité sera également saisi d'un document intitulé *Highlights in Space: Progress in Space Science, Technology and Applications, International Cooperation and Space Law, 1998*, document de synthèse qui regroupe les rapports présentés par le Comité de la recherche spatiale, la Fédération internationale d'astronautique et l'Institut international de droit spatial (A/AC.105/710).

D'autres rapports pourront être soumis au Sous-Comité.

Annexe

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX^a

<i>Date</i>	<i>Matin</i>		<i>Après-midi</i>	
Lundi 22 février 1999	Point 1.	Adoption de l'ordre du jour	Point 4.	Débris spatiaux
	Point 2.	Déclaration du Président	Point 3.	Conférence UNISPACE III
	Point 3.	Conférence UNISPACE III ^b		
Mardi 23 février 1999	Point 4.	Débris spatiaux	Point 4.	Débris spatiaux
	Point 3.	Conférence UNISPACE III	Point 3.	Conférence UNISPACE III
Mercredi 24 février 1999	Point 4.	Débris spatiaux	Point 4.	Débris spatiaux
	Point 3.	Conférence UNISPACE III	Point 5.	Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales
			Point 3.	Conférence UNISPACE III
Jeudi 25 février 1999	Point 5.	Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	Point 3.	Conférence UNISPACE III (adoption par le Comité consultatif du rapport du Groupe de travail plénier)
	Point 3.	Conférence UNISPACE III	Point 6.	Questions diverses
			Point 7.	Rapport au Comité
Vendredi 26 février 1999	Point 7.	Rapport au Comité	Point 7.	Rapport au Comité

^aÀ sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États Membres continueraient de recevoir un calendrier provisoire des travaux, sous réserve cependant du temps qui serait effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 168 et 169 b). À sa quarante et unième session, il a décidé de fixer la durée de la trente-sixième session du Sous-Comité devant se tenir en 1999 à cinq jours et il est également convenu que, compte tenu de l'ordre du jour de ladite session du Sous-Comité ainsi que du rôle de ce dernier en tant que Comité consultatif pour la Conférence UNISPACE III, la session pourrait être prolongée de trois jours, si nécessaire, pour permettre au Sous-Comité et au Comité consultatif d'achever leurs travaux (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément n° 20 (A/53/20)*, par. 179).

^bConformément au paragraphe 29 de la résolution 51/123 de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1996, le Sous-Comité fera office de Comité consultatif pour la Conférence UNISPACE III. En application du paragraphe 18 de la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail plénier se réunira de nouveau à partir du 22 février pour aider le Comité consultatif à achever ses travaux en vue de la Conférence, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 21 de cette résolution, et se réunira pendant le temps alloué à l'examen du point 3. Le Sous-Comité, agissant en qualité de Comité consultatif, examinera de nouveau le point 3 le 25 février, afin d'adopter le rapport du Groupe de travail plénier.